



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du jeudi 6 janvier 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jacques PENNINCK - Marc TINCHON -

FORFAITS

U17 DISTRICT – GROUPE B

Rencontre : 23856829 : ES BULLY / AS PTT ARRAS du 27 NOVEMBRE

Forfait d'AS PTT ARRAS.

ES BULLY bat PTT ARRAS par forfait – score 5/0.

Amende de 7 euros 50 à AS PTT ARRAS – 1^{er} forfait.

FUTSAL D3

Rencontre : 23883912 : HERSIN FUTSAL / VERQUIGNEUL DEVILS du 1er DECEMBRE

Forfait de VERQUIGNEUL.

HERSIN FUTSAL bat VERQUIGNEUL par forfait – score 5/0.

Amende de 25 euros à VERQUIGNEUL DEVILS.

Match retour à HERSIN FUTSAL.

Journées des 18 – 19 DECEMBRE 2021

SENIORS COUPE LETEVE

Rencontre : 24212153 : ES SAINT LAURENT (c) / AS BREBIERES (b)

Forfait d'AS BREBIERES

SAINT LAURENT bat BREBIERES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à BREBIERES

Rencontre : 24241930 : US PAS (b) / AS ROCLINCOURT

Forfait de ROCLINCOURT.

PAS bat ROCLINCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 12 € 50 à ROCLINCOURT.

SENIORS D6 – GROUPE E

Rencontre : 23659175 : US HEUCHIN LISBOURG / US HOUDAIN (b)

Forfait d'HEUCHIN LISBOURG

HOUDAIN bat HEUCHIN LISBOURG par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € HEUCHIN LISBOURG.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.